

# Sommaire

Introduction .....	VII
Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	IX
Mentions obligatoires sur une prescription rédigée par un masseur-kinésithérapeute .....	1
Actes médicaux délégués dans le cadre du protocole national de coopération pour la lombalgie aiguë de moins de 4 semaines.....	3
Actes médicaux délégués dans le cadre du protocole national de coopération pour le traumatisme en torsion de cheville ...	9
Aide à la déambulation : béquilles .....	15
Aide à la déambulation : cannes.....	19
Aide à la déambulation : déambulateur .....	23
Aide à la fonction respiratoire : débitmètre de pointe .....	27
Appareil destiné au soulèvement du malade : potences .....	31
Appareil destiné au soulèvement du malade : soulève-malade .....	35
Attelles souples de correction orthopédique de série .....	39
Attelles souples de posture et/ou de repos en série .....	43
Barrières de lits et cerceaux .....	47
Bandes et orthèses de contention souple élastique des membres de série .....	49
Ceintures de soutien lombaire de série et bandes ceintures de série .....	53
Collecteurs d'urines.....	57
Coussin d'aide à la prévention des escarres en fibres siliconées ou en mousse monobloc .....	59
Électrode cutanée périnéale pour électrostimulation neuromusculaire pour le traitement de l'incontinence urinaire...	63
Embouts de cannes .....	65

## Sommaire

Étuis péniens .....	67
Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe I .....	71
Matelas d'aide à la prévention des escarres en mousse de haute résilience type gaufrier.....	73
Pansements secs ou étanches pour immersion en balnéothérapie .....	77
Pessaires.....	79
Rééducation dans le cadre de soins dispensés en accès direct...	83
Sonde pour le traitement de l'incontinence urinaire.....	87
Substituts nicotiniques .....	91
Talonnettes avec évidement et amortissantes .....	95
Urinal .....	97

## Annexes

Annexe 1 – Arrêté du 9 janvier 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les masseurs-kinésithérapeutes sont autorisés à prescrire .....	99
Annexe 2 – Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluriprofessionnelle ».....	101
Annexe 3 – Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluriprofessionnelle » .....	109
Annexe 4 – Loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé.....	117
Annexe 5 – Décret du 27 juin 2024 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes participant à une communauté professionnelle territoriale de santé d'exercer leur art sans prescription médicale .....	119
Annexe 6 – Arrêté du 6 juin 2025 relatif à l'expérimentation permettant aux masseurs-kinésithérapeutes regroupés au sein d'une communauté professionnelle de santé d'exercer leur art sans prescription médicale .....	121
Index.....	123